



Comité Directeur du DISTRICT du CHER de FOOTBALL

Réunion du 03 Juin 2025

Le Comité Directeur s'est réuni le Mardi 03 Juin 2025 à 18 h 00 au siège du District du Cher, sous la présidence de Monsieur Johan MICHOUX.

Présents(e) :

Mmes BAULANDE Laëtitia - DUFRAIGNE JACQUIS Gwendoline - LESCOUR Frédérique - POMMIER Céline
M. TERMINET Marc (visioconférence)
MM ALLEZARD Olivier - DELAPORTE Thierry - FOUCHER Patrick - GARCIA Salvador (Représentant des Arbitres) - HERRERO Paul - LORGEUX Pascal - PELLETIER Yvon (Représentant de l'Amicale des Educateurs) - ROSSIGNOL Eric.

Excusés(es) :

Dr MARTINS Bruno
MM COUREAU Michel - TERMINET Patrick - CAINER Emmanuel (ETD).

Assiste :

M. DEMAY Francis, à titre consultatif (Président de la CDA)

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 6 des Règlements Intérieurs du District du Cher

- En cas d'absence du Président, le Vice-Président délégué le remplace.
En accord avec le Président, le Vice-Président Délégué dirigera la séance en présentiel.

⇒ **Aucune objection formulée**

1 – CIVILITÉS

Décès :

- Mr Jean-Yves MUELLE (ancien Président CS Argent)
- Mr Marc LOUBIER (Bourges Moulon ES),
- Mr Emile ROSSIGNOL (frère d'Eric ROSSIGNOL, membre du CD)

Le Comité de Direction présente aux familles des défunts ses sincères condoléances et les assure de sa sympathie attristée.

- Prompt rétablissement à Mr Patrick TERMINET

2 – APPROBATION DU PV DU CD DU 22/04/2025

Aucune remarque n'étant formulée sur celui-ci,

⇒ **Le Procès-verbal de cette réunion est approuvé et validé à l'unanimité par les membres présents.**

3 – APPROBATION DU PV DE LA REUNION DE BUREAU DU 16/05/2025

Aucune remarque n'étant formulée sur celui-ci,

⇒ **Le Procès-verbal de cette réunion est approuvé et validé à l'unanimité par les membres présents.**

4 – POINT SUR LES DIFFERENTES FINALES

PALMARÈS DES EPREUVES DU DISTRICT SAISON 2024/2025

Coupe Du Cher – E. LECLERC

Vainqueur	Vierzon Fc (2)
Finaliste	Trouy Es

Coupe Du Cher Consolante - Marc GUERITAT

Vainqueur	Vignoux Cs
Finaliste	Mehun Ol

Coupe Des Réserves - Robert FEIGENBLUM

Vainqueur	Bourges Moulon Es (3)
Finaliste	Trouy Es (2)

Challenge Jacques de SOUZA

Vainqueur	Bourges Fc (3)
Finaliste	Charenton du Cher Us (2)

Coupe Du Cher Vétérans - Yves JACQUET

Vainqueur	Ent. Massay/Vierzon Fc
Finaliste	Bourges Moulon Es

Coupe Du Cher U18 - Gérard PICHONNAT

Vainqueur	Vierzon Fc
Finaliste	Bourges Gazélec S.

Règlement de la Coupe du CHER – E. LECLERC

Ancien texte

ARTICLE 28

Les recettes des matches de Coupe seront réparties comme suit :

1) Pour tous les matches joués sur le terrain de l'un des deux adversaires en présence :
Pour le premier tour : 40 % au club visité, 60 % au club visiteur,
Pour les tours suivants : 30 % au club visité, 30 % au club visiteur et 40 % au District.
Ce partage sera effectué après déduction des frais d'arbitrage et éventuellement de ceux du délégué officiel.

2) Lorsqu'un match aura lieu sur terrain neutre (hormis la Finale), il sera ainsi procédé :
Au défraiement de l'arbitre et des arbitres assistants et le cas échéant du délégué officiel. Le solde sera réparti à raison de 30 % à chaque club et 40 % au District, après déduction des frais des officiels.

3) Pour les demi-finales : 30 % à chacun des deux clubs en lice et 40 % au District après déduction des frais engagés par celui-ci pour le compte de ces ½ finales (impression billetterie, service de sécurité...) et de la prise en charge des frais des officiels (arbitres, délégués).
La partie buvette et restauration sera en charge et au bénéfice financier des clubs accueillant ces ½ Finales.

4) Pour la Finale, la répartition se fera ainsi :
Après déduction des frais engagés par le District pour le compte de cette Finale (impression billetterie, service de sécurité...) et de la prise en charge des frais des officiels (arbitres, délégués) de la Finale et du match se disputant en lever de rideau, 30 % du solde restant sera attribué à chacun des finalistes et 40 % au District.

Le club ne faisant pas acquitter un droit d'entrée prendra à sa charge l'intégralité des frais des officiels (hors demi-finales et finales).

Nouveau texte

ARTICLE 28

Les recettes des matches de Coupe seront réparties comme suit :

1) Pour tous les matches joués sur le terrain de l'un des deux adversaires en présence :

Jusqu'au quart de finale compris : 50 % au club visité, 50 % au club visiteur,

Les frais des officiels seront facturés en fin de mois par le District aux deux clubs (50/50). Il en est ainsi même si le club recevant ne fait pas payer de droit d'entrée.

2) Pour les demi-finales : 30 % à chacun des deux clubs en lice et 40 % au District après déduction des frais engagés par celui-ci pour le compte de ces ½ finales (impression billetterie, service de sécurité...) et de la prise en charge des frais des officiels (arbitres, délégués).

La partie buvette et restauration sera en charge et au bénéfice financier des clubs accueillant ces ½ Finales.

3) Pour la Finale, la répartition se fera ainsi :

Après déduction des frais engagés par le District pour le compte de cette Finale (impression billetterie, service de sécurité...) et de la prise en charge des frais des officiels (arbitres, délégués) de la Finale et du match se disputant en lever de rideau, 30 % du solde restant sera attribué à chacun des finalistes et 40 % au District.

⇒ **Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition.**

Règlement de la Coupe du CHER Consolante Marc GUERITAT

Ancien texte

ARTICLE 1

Le District du Cher de Football organise chaque saison une compétition dénommée Coupe Marc GUERITAT. Les finalistes recevront chacun une coupe dont ils auront la garde pendant un an. À charge pour ceux-ci d'en assurer l'entretien pendant ce temps et d'en faire retour, à leurs risques et frais, vingt jours au moins avant la date de la Finale de la saison suivante.

Nouveau texte

ARTICLE 1

Le District du Cher de Football organise chaque saison une compétition dénommée Coupe Marc GUERITAT. **Les finalistes recevront chacun une coupe.**

ARTICLE 17

Les frais des officiels seront facturés par le District aux deux clubs à hauteur de 50 % chacun.

⇒ **Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition.**

Règlement de la Coupe des Réserves Robert FEIGENBLUM

Ancien texte

ARTICLE 2

Cette Coupe est dotée d'un objet d'art, qui reste la propriété du District du Cher. Les finalistes recevront chacun une coupe dont ils auront la garde pendant un an. À charge pour eux d'en assurer l'entretien pendant ce temps et d'en faire retour, à leurs risques et frais, vingt jours au moins avant la date de la Finale de la saison suivante.

ARTICLE 18

Réservé

CHALLENGE DE SOUZA

ARTICLE 22

Néant

Nouveau texte

ARTICLE 2

Cette épreuve est dotée d'une coupe pour chaque finaliste.

ARTICLE 18

Le district facturera aux deux clubs les frais des officiels, à hauteur de 50 % chacun.

CHALLENGE DE SOUZA

ARTICLE 22

Le district facturera aux deux clubs les frais des officiels, à hauteur de 50 % chacun.

⇒ **Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition.**

Règlement de la Coupe du CHER U18 Gérard PICHONNAT

Ancien texte

ARTICLE 1

Le District du Cher organise chaque saison une épreuve réservée aux équipes des Championnats U17 et U18 du département engagées ou non dans un championnat, qui est dotée du Challenge Gérard PICHONNAT lequel a été offert par le Foyer Sportif Saint-François en souvenir de son ancien sociétaire. Les finalistes recevront chacun une coupe dont ils auront la garde pendant un an. À charge pour ceux-ci d'en assurer l'entretien pendant ce temps et d'en faire retour, à leurs risques et frais, vingt jours au moins avant la date de la Finale de la saison suivante.

Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité Directeur, sera prélevé sur le compte du club. Tout joueur ayant effectué 5 matches ou plus en Championnat National ne peut participer à la Coupe Pichonnat.

Nouveau texte

ARTICLE 1

Le District du Cher organise chaque saison une épreuve réservée aux équipes des Championnats U17 et U18 du département, engagées ou non dans un championnat. Cette épreuve est dotée du Challenge Gérard PICHONNAT lequel a été offert, à l'origine par le Foyer Sportif Saint-François en souvenir de son ancien sociétaire. **Les finalistes recevront chacun une coupe.**

Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité Directeur, sera prélevé sur le compte du club. Tout joueur ayant effectué 5 matches ou plus en Championnat National ne peut participer à la Coupe Pichonnat.

⇒ **Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition.**

Règlement de la Coupe du CHER Consolante U18 Françoise SINEAU

Ancien texte

ARTICLE 1

Cette Coupe est ouverte aux équipes éliminées au 1er tour de la coupe Gérard Pichonnat, le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité Directeur, sera prélevé sur le compte du club. Les finalistes recevront chacun une coupe dont ils auront la garde pendant un an, à charge pour ceux-ci d'en assurer l'entretien pendant ce temps et d'en faire retour, à leurs risques et frais, vingt jours au moins avant la date de la Finale de la saison suivante. Tout joueur ayant effectué 5 matches ou plus en Championnat National ou Fédéral ne peut participer à la Coupe Françoise Sineau.

ARTICLE 8

Pour les demi-finales, des arbitres assistants officiels seront également désignés ainsi qu'un délégué membre du Comité de Direction ou d'une Commission de District. Les frais des officiels seront supportés par moitié par les clubs en présence.

Nouveau texte

ARTICLE 1

Cette Coupe est ouverte aux équipes éliminées au 1er tour de la coupe Gérard Pichonnat. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité Directeur, sera prélevé sur le compte du club. **Les finalistes recevront chacun une coupe.** Tout joueur ayant effectué 5 matches ou plus en Championnat National ou Fédéral ne peut participer à la Coupe Françoise Sineau.

ARTICLE 8

A partir des demi-finales, des arbitres assistants officiels seront également désignés ainsi qu'un délégué membre du Comité de Direction ou d'une Commission de District. Les frais des officiels seront supportés par moitié par les clubs en présence.

⇒ **Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition.**

Règlement de la Coupe du CHER U15 Michelle BELLACHES

Ancien texte

ARTICLE 7

Pour les demi-finales, des arbitres assistants officiels seront également désignés ainsi qu'un délégué membre du Comité de Direction ou d'une Commission de District. Les frais des officiels seront supportés par moitié par les clubs en présence.

ARTICLE 8

Les finalistes recevront chacun une coupe dont ils auront la garde pendant un an. À charge pour ceux-ci d'en assurer l'entretien pendant ce temps et d'en faire retour, à leurs risques et frais, vingt jours au moins avant la date de la Finale de la saison suivante.

Nouveau texte

ARTICLE 7

A partir des demi-finales, des arbitres assistants officiels seront également désignés ainsi qu'un délégué membre du Comité de Direction ou d'une Commission de District. Les frais des officiels seront supportés par moitié par les clubs en présence.

ARTICLE 8

Les finalistes recevront chacun une coupe.

⇒ **Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition.**

Règlement de la Coupe du CHER Consolante U15

Ancien texte

ARTICLE 1

Cette Coupe est ouverte aux équipes éliminées au 1er tour de la Coupe M. Bellaches. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité Directeur, sera prélevé sur le compte du club. Les finalistes recevront chacun une coupe dont ils auront la garde pendant un an, à charge pour ceux-ci d'en assurer l'entretien pendant ce temps et d'en faire retour, à leurs risques et frais, vingt jours au moins avant la date de la Finale de la saison suivante.

Tout joueur ayant effectué 5 matches ou plus en Championnat National ou Fédéral ne peut participer à cette Coupe.

ARTICLE 8

Pour les demi-finales, des arbitres assistants officiels seront également désignés ainsi qu'un délégué membre du Comité de Direction ou d'une Commission de District.

Les frais des officiels seront supportés par moitié par les clubs en présence.

Nouveau texte

ARTICLE 1

Cette Coupe est ouverte aux équipes éliminées au 1er tour de la Coupe M. Bellaches. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité Directeur, sera prélevé sur le compte du club.

Les finalistes recevront chacun une coupe.

Tout joueur ayant effectué 5 matches ou plus en Championnat National ou Fédéral ne peut participer à cette Coupe.

ARTICLE 8

A partir des demi-finales, des arbitres assistants officiels seront également désignés ainsi qu'un délégué membre du Comité de Direction ou d'une Commission de District.

Les frais des officiels seront supportés par moitié par les clubs en présence.

⇒ **Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition.**

Règlement de la Coupe du CHER Seniors Féminine à 11 – Challenge Marcel ARVIS

Ancien texte

ARTICLE 1

Le District du Cher de Football organise chaque année la Coupe du Cher Féminine appelée Challenge Marcel ARVIS (football à 11). Elle est dotée d'un objet d'art qui reste la propriété du District du Cher. A l'issue de la Final, il sera remis à l'équipe gagnante qui pendant un an en assurera la garde et l'entretien et en fera retour, à ses risques et frais, vingt jours au moins avant la date de la finale de la saison suivante. Il en sera de même pour le finaliste qui sera récompensé d'un Challenge

Nouveau texte

ARTICLE 1

Le District du Cher de Football organise chaque année la Coupe du Cher Féminine appelée Challenge Marcel ARVIS (football à 11).

Chaque finaliste recevra une coupe.

⇒ **Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition.**

Règlement de la Coupe du CHER Seniors Féminine à 8 – Challenge Jean-Pierre SIMIER

Ancien texte

ARTICLE 1

Le District du Cher de Football organise chaque année la Coupe du Cher Féminine appelée Challenge Jean-Pierre SIMIER (football à 8). Elle est dotée d'un objet d'art qui reste la propriété du District du Cher.

A l'issue de la Finale il sera remis à l'équipe gagnante qui pendant un an en assurera la garde et l'entretien puis en fera retour, à ses risques et frais, vingt jours au moins avant la date de la finale de la saison suivante. Il en sera de même pour le finaliste qui sera récompensé d'un Challenge.

Nouveau texte

ARTICLE 1

Le District du Cher de Football organise chaque année la Coupe du Cher Féminine appelée Challenge Jean-Pierre SIMIER (football à 8).

Une coupe sera remise à chacun des finalistes.

⇒ **Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition.**

Règlement de la Coupe du CHER Seniors Féminine à 8 – Challenge Karine LUBERNE

Ancien texte

ARTICLE 1

Le District du Cher de Football organise chaque année le Challenge Féminin appelé Challenge Karine LUBERNE (football à 8). Il est doté d'un objet d'art qui reste la propriété du District du Cher. A l'issue de la Finale il sera remis à l'équipe gagnante qui pendant un an en assurera la garde et l'entretien puis en fera retour, à ses risques et frais, vingt jours au moins avant la date de la finale de la saison suivante. Il en sera de même pour le finaliste qui sera récompensé d'un Challenge.

Nouveau texte

ARTICLE 1

Le District du Cher de Football **organise en fonction des possibilités** le Challenge Féminin appelé Challenge Karine LUBERNE (football à 8)

Une coupe sera remise aux finalistes

⇒ **Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition.**

Règlement de la Coupe du CHER Féminine Challenge U15F à 8 et Consolante U15F

Ancien texte

ARTICLE 1

Ce challenge est ouvert à tous les clubs du District du Cher. Les équipes U15F évoluant dans les divers championnats féminins seront obligatoirement engagées (1 seule équipe par club). Il sera doté de deux objets d'art (vainqueur et finaliste) qui resteront la propriété du District du Cher. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité Directeur sera prélevé sur le compte du club.

ARTICLE 8

Le vainqueur et le finaliste recevront chacun une coupe dont ils auront la garde pendant 1 an. Les clubs auront la charge d'en assurer l'entretien et en faire retour, à leurs risques et frais, 20 jours au moins avant la date de la Finale de la saison suivante.

Nouveau texte

ARTICLE 1

Ce challenge est ouvert à tous les clubs du District du Cher. Les équipes U15F évoluant dans les divers championnats féminins seront obligatoirement engagées (1 seule équipe par club).

Une coupe sera remise aux finalistes.

ARTICLE 8

Réservé

⇒ **Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition.**

Règlement de la Coupe du CHER Féminine Challenge U13F à 8 et Consolante U13F

Ancien texte

ARTICLE 1

Ce challenge est ouvert à tous les clubs du District du Cher. Les équipes U13F évoluant dans un Championnat Départemental seront obligatoirement engagées (1 seule équipe par club). Il sera doté de deux objets d'art (vainqueur et finaliste) qui resteront la propriété du District du Cher. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité Directeur sera prélevé sur le compte du club.

ARTICLE 11

Le vainqueur et le finaliste recevront un Challenge dont ils auront la garde pendant un an. Les clubs auront la charge d'en assurer l'entretien et en faire retour, à leurs risques et frais, 20 jours au moins avant la date de la finale de la saison suivante,

Nouveau texte

ARTICLE 1

Ce challenge est ouvert à tous les clubs du District du Cher. Les équipes U13F évoluant dans un Championnat Départemental seront obligatoirement engagées (1 seule équipe par club).

Une coupe sera remise aux finalistes.

Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité Directeur sera prélevé sur le compte du club.

ARTICLE 11

Réservé

⇒ **Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition.**

6 – VALIDATION DES CLASSEMENTS FAIR-PLAY (CHALLENGE MUTUALE D1 À D4)

Sous réserve des procédures en cours, des décisions des Commissions saisies des clubs concernés

D1 - Trophée Mutuale				
Classement	Equipe	Débit	Crédit	Nb matches
1	Massay Sc 1	63	0	22
2	Chapelloise As 1	86	0	22
3	Vierzon Chaillot SI 1	87	0	22
4	St Florent Us 1	93	0	22
5	Fussy St Martin Fc 1	94	0	22
6	Aubigny S/ Nère Es 1	105	0	22
7	Trouy Es 2	107	0	22
8	E.B.S.V 1	108	0	22
9	Ste Solange Us 1	123	0	22
10	St Germain As 1	124	0	22
11	Bourges Moulon Es 3	132	0	22
12	C.Z.L Foot 1	170	0	22

D2 - Trophée Mutuale				
Classement	Equipe	Débit	Crédit	Nb matches
1	Dun S/ Auron Us 1	24	0	22
2	St Doullard Fc 2	41	0	22
3	Sancoins Es 1	48	0	22
4	Nancay Neuvy Vz. Us 1	50	0	22
5	Baugy As 1	54	0	22
6	Bourges Portugais As 2	56	0	22
7	E.B.S.V 2	60	0	22
8	Vignoux Cs 1	61	0	22
9	Henrich Menetou Us 1	62	0	22
10	Bourges Justices Es 1	66	0	22
11	Chapelloise As 2	69	0	22
12	A.S.I.E Du Cher 1	72	0	22

13	Mehun Portugais Ol 2	73	0	22
14	F.C. Sao 2	75	0	22
15	Lury Méreau Usa 2	79	0	22
16	Loire Val D'Aubois 1	82	0	22
17	Léré Als 1	85	0	22
18	Les Aix Rians Us 1	85	0	22
19	Bourges Gazélec S. 2	90	0	22
20	Mehun Ol 1	96	0	22
21	Allouis Asl 1	108	0	22
22	St Germain As 2	112	0	22
23	Argent Cs 1	131	0	22
24	U.S.3.C 1	191	0	22

D3 - Trophée Mutuale 				
Classement	Equipe	Débit	Crédit	Nb matchs
1	F.C. Sao 3	14	0	22
2	Vasselay St Eloy Fc 1	18	0	22
3	Marmagne B. Bouy Es 1	21	0	22
4	Massay Sc 2	23	0	22
5	Mehun Portugais Ol 3	23	0	22
6	St Florent Us 2	24	0	22
7	C.2.L Foot 2	25	0	22
8	Colombiers Es 1	29	0	22
9	Nérondes Fc 1	29	0	22
10	Les Aix Rians Us 2	30	0	22
11	Ste Solange Us 2	31	0	22
12	Morogues As 1	33	0	22
13	Bourges Portugais As 3	34	0	22
14	St Germain As 3	37	0	22
15	Vignoux Cs 2	43	0	22
16	Loire Val D'Aubois 2	43	0	22
17	Chalivoy-Milon As 1	46	0	22

18	Avord Fc 1	47	0	22
19	Herry Us 1	49	0	22
20	St Georges /Prée Jsm 1	51	0	22
21	Graçay Genouilly Sp 1	53	0	22
22	Foëcy Cs 1	60	0	22
23	Soulangis As 1	62	0	22
24	Trouy Es 3	64	0	22
25	Charenton Du Cher Us 2	66	0	22
26	Chapelloise As 3	67	0	22
27	Aubigny S/ Nère Es 2	70	0	22
28	Vierzon Chaillot SI 2	73	0	22
29	Lunery Rosières Us 1	74	0	22
30	St Hilaire Asfr 1	87	0	22
31	Bigny Vallenay As 1	97	0	22
32	St Georges De Px As 1	99	0	22
33	Plaimpied Us 1	121	0	22
34	La Septaine Av 1	4571	0	22

D4 - Trophée Mutuale 				
Classement	Equipe	Débit	Crédit	Nb matchs
1	St Just Us 1	0	0	20
2	St Florent Us 3	0	0	20
3	Bourges Fc 3	0	0	18
4	Chapelloise As 4	0	0	18
5	C.2.L Foot 3	1	0	20
6	Avord Fc 2	1	0	20
7	Baugy As 2	2	0	20
8	Moulins S/ Yèvre Us 1	2	0	18
9	Nérondes Fc 3	3	0	20
10	Dun S/ Auron Us 2	3	0	20
11	Vierzon Fc 4	3	0	18
12	Bourges Justices Es 2	3	0	18
13	Sancoins Es 2	3	0	18
14	Marçais Es 1	4	0	20
15	Nérondes Fc 2	4	0	18

16	Argent Cs 2	4	0	18
17	Fussy St Martin Fc 2	4	0	18
18	Vasselay St Eloy Fc 2	5	0	18
19	Trouy Es 4	7	0	20
20	Vignoux Cs 3	7	0	18
21	Henrich Menetou Us 2	8	0	18
22	Nancay Neuvy Vz. Us 2	12	0	18
23	Parassy Fs 1	14	0	18
24	Torteron Rc 1	16	0	20
25	Bigny Vallenay As 2	17	0	20
26	Jars Fc 1	17	0	18
27	Foëcy Cs 2	17	0	18
28	Le Subdray Fc 1	33	0	18
29	Léré Als 2	34	0	18
30	Aubigny S/ Nère Es 3	90	0	18

⇒ **Le Comité Directeur valide à l'unanimité les classements.**

**7 – VALIDATION DES CLASSEMENTS DES CHAMPIONNATS SENIORS
(MONTEES ET DESCENTES)**

**Sous réserve des procédures en cours, des décisions des Commissions saisies
et des confirmations d'engagements des clubs concernés**

Montent en R3

Chapelloise As (1)



St Germain As (1)



D1 – Cabinet Sorcelle Berry Assur



Ils descendent de R3	Ils se maintiennent	Ils montent de D2
Bourges Gazélec S. 1	Aubigny S/ Nère Es 1	Argent Cs 1
	Bourges Moulon Es 3	Bourges Portugais As 2
	C.2.L Foot 1	Les Aix Rians Us 1
	Massay Sc 1	Sancoins Es 1
	St Florent Us 1	
	Trouy Es 2	
	Vierzon Chaillot SI 1	

D2 – CD 18



Ils descendent de D1	Ils se maintiennent	Ils montent de D3
E.B.S.V 1	A.S.I.E Du Cher 1	Colombiers Es 1
Fussy St Martin Fc 1	Allouis Asl 1	Foëcy Cs 1
Ste Solange Us 1	Bourges Gazélec S. 2	Nérondes Fc 1
	Bourges Justices Es 1	St Florent Us 2
	Chapelloise As 2	Trouy Es 3
	F.C. Sao 2	Vasselay St Eloy Fc 1
	Henrich Menetou Us 1	
	Léré Als 1	
	Lury Méreau Usa 2	
	Mehun Ol 1	
	Mehun Portugais Ol 2	
	Nancay Neuvy Vz. Us 1	
	St Germain As 2	
	U.S.3.C 1	
	Vignoux Cs 1	

D3 – abCentre

Départemental 3

abCentre

Ils descendent de D2	Ils se maintiennent		Ils montent de D4
Baugy As 1	Aubigny S/ Nère Es 2	Lunery Rosières Us 1	Bourges Fc 3
Dun S/ Auron Us 1	Avord Fc 1	Marmagne B. Bouy Es 1	Le Subdray Fc 1
E.B.S.V 2	Bigny Vallenay As 1	Massay Sc 2	Léré Als 2
Loire Val D'Aubois 1	Bourges Portugais As 3	Mehun Portugais Ol 3	Marçais Es 1
St Doulichard Fc 2	C.2.L Foot 2	Plaimpied Us 1	Trouy Es 4
	Chalivoy-Milon As 1	Soulangis As 1	Vierzon Fc 4
	Chapelloise As 3	St Georges /Prée Jsm 1	
	Charenton Du Cher Us 2	St Germain As 3	
	F.C. Sao 3	St Hilaire Asfr 1	
	Graçay Genouilly Sp 1	Ste Solange Us 2	
	Herry Us 1	Vierzon Chaillot Sl 2	
	La Septaine Av 1	Vignoux Cs 2	
	Les Aix Rians Us 2		

D4 – Soir de Match

Départemental 4



Ils descendent de D3	/	
Bengy As 1	Argent Cs 2	Jars Fc 1
Loire Val D'Aubois 2	Aubigny S/ Nère Es 3	Moulins S/ Yèvre Us 1
Morogues As 1	Avord Fc 2	Nancay Neuvy Vz. Us 2
St Doulichard Fc 3	Baugy As 2	Nérondes Fc 2
St Georges De Px As 1	Bigny Vallenay As 2	Nérondes Fc 3
	Bourges Justices Es 2	Parassy Fs 1
	C.2.L Foot 3	Sancoins Es 2
	Chapelloise As 4	St Florent Us 3
	Dun S/ Auron Us 2	St Just Us 1
	Ent. Mehun/Marmagne 2	Torteron Rc 1
	Foëcy Cs 2	Vasselay St Eloy Fc 2
	Fussy St Martin Fc 2	Vignoux Cs 3
	Henrich Menetou Us 2	

8 – ORDRE DU JOUR AG DU DISTRICT DU 20/06/2025 à St Germain-des-Bois

- Vérification des pouvoirs à partir de 18 H 15.

A partir de 19 H 00 :

- Accueil de **Madame Gwendoline JACQUIS**, Présidente des PANTHERES DE ST GERMAIN-DES-BOIS AS

- Intervention de **Monsieur Etienne DURAND**, Maire de ST GERMAIN-DES-BOIS

- Intervention vidéo de **Monsieur Marc TERMINET**, Président du District du Cher de Football

- Allocution de **Monsieur Johan MICHOUX**, Vice-Président Délégué du District du Cher de Football

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale du 12 Octobre 2024 à La Chapelle St Ursin (diffusé le 13/11/2024 sur le site Internet du District <http://cher.fff.fr>).

- Intervention de **Monsieur Johan MICHOUX**, Vice-Président Délégué

- ⇒ Classements définitifs des Championnats,
 - ⇒ Descentes de la saison 2024/2025
 - ⇒ Montées pour la saison 2025/2026
- ⇒ Classements Fair-Play Challenge MUTUALE D1 à D4

- Modifications règlementaires

- Règlement de la Coupe du CHER – E. LECLERC
- **Vote**
- Règlement de la Coupe du CHER Consolante Marc GUERITAT
- Règlement de la Coupe des Réserves Robert FEIGENBLUM
- Règlement de la Coupe du CHER U18 Gérard PICHONNAT
- Règlement de la Coupe du CHER Consolante U18 Françoise SINEAU
- Règlement de la Coupe du CHER U15 Michelle BELLACHES
- Règlement de la Coupe du CHER Consolante U15
- Règlement de la Coupe du CHER Seniors Féminine à 11 – Challenge M. ARVIS
- Règlement de la Coupe du CHER Seniors Féminine à 8 – Challenge J-P. SIMIER

- Règlement de la Coupe du CHER Seniors Féminine à 8 – Challenge K. LUBERNE
- Règlement de la Coupe du CHER Féminine Challenge U15F à 8 et Consolante U15F
- Règlement de la Coupe du CHER Féminine Challenge U13F à 8 et Consolante U13F
- **Vote**
- Règlement des Trophées des Champions
- **Vote**

PAUSE

- Intervention de l'Equipe Technique Départementale avec **Emmanuel CAINER, Pierre GENOT, Mehdy MOREAU** et **Lucas BAUDON** : → Bilan saison 2024/2025 et perspectives 2025/2026
- Questions diverses (cf. à l'Article 12.5.2 des Statuts du District du Cher de Football)
- Remise de Récompenses
- Interventions des personnalités
- Lieu de la prochaine Assemblée Générale

Pour permettre le déroulement normal de l'Assemblée, cet ordre du jour pourra être modifié

9 – ATTRIBUTIONS MEDAILLES DISTRICT

M. GUETON Laurent (MEHUN OL)
 M. FERNANDES DE ABREU Antonio (MEHUN PORTUGAIS OL)
 M. TURPINAT Frederic (ST GERMAIN DU PUYS AS)
 M. MATHIEU Gilles (UNAF 18)

10 – COURRIERS CLUBS, DISTRICT, LIGUE, FFF

Clubs :

- Invitation du club de l'AS St Germain pour leur Assemblée Générale de fin de saison. Jean-Marie APERT représentera le District

District :

- Le Comité Directeur du District remercie les clubs et les municipalités de Bourges, Charenton et de Ste Solange pour l'organisation des finales et le prêt de leurs installations.

Vie des Commissions :

- Johan MICHOUX informe de la démission de Mr Jean Luc PILLARD de son poste de Président de la Commission des Délégués.

⇒ **Le Comité Directeur le remercie pour son année de présidence**

11 – INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL-ADJOINT

Pascal LORGEUX demande les modalités de désignation des délégués.

Johan MICHOUX l'informe que seule la Commission des Délégués est habilitée à lui répondre.

12 – INTERVENTION DU TRESORIER

Paul HERRERO nous présente les nouveaux tarifs District pour la saison 2025/2026.

DISTRICT DU CHER DE FOOTBALL

TARIFS SAISON 2025/2026

validés par le Bureau du Comité Directeur du 03/06/2025

• Article 1

COTISATIONS	2025/2026
Individuelle (licence)	20,00
Club (cotisations obligatoires cf. loi 1901 pour adhésion District du Cher)	26,00
ENGAGEMENTS	2025/2026
1ère Division	64,00
2ème Division	55,00
3ème Division	47,00
4ème Division	44,00
Championnat U18	42,00
Championnat U17	42,00
Championnat U15G ou U15F	42,00
Championnat U13G ou U13F	40,00
Critérium U11G ou U11F	40,00
Critérium U9	40,00
Critérium U7	40,00
Championnat Futsal Seniors	40,00
Vétérans	42,00
Féminines	47,00
Coupe du Cher - E. Leclerc	76,00
Coupe du Cher Consolante - Marc Guéritat	32,00
Coupe des Réserves - Robert Feigenblum	32,00
Coupe du Cher Vétérans - Yves Jacquet	26,00
Coupe du Cher U18 - Gérard Pichonnat	42,00
Coupe du Cher Consolante U18 - Françoise Sineau	26,00
Coupe du Cher U15 - Michelle Bellaches	37,00
Coupe du Cher Consolante U15	26,00
Festival Foot U13 et Jour de Coupe U11	GRATUIT
Coupe du Cher Seniors Féminines à 11 - Marcel Arvis, et à 8 - Jean-Pierre Simier	37,00
Coupe du Cher Féminines à 8 - Karine Luberne - Coupe U15 - Coupe U13 - Coupe U11	21,00
Challenge Départemental Futsal Seniors	26,00
Challenge Départemental Futsal Mixte U13 - U15 - U18	21,00
ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE (par match à domicile)	2025/2026
1ère Division	29,00
2ème Division	26,00
3ème Division	21,00
4ème Division	19,00
FRAIS DE DOSSIER	2025/2026
Changement Date Heure Match dans les délais (10 jours) toutes catégories	GRATUIT
Changement Date Heure Match hors délais < 10 jours Seniors - Seniors F - Vétérans	21,00
Changement Date Heure Match hors délais < 10 jours Jeunes	21,00
Confirmation Réserves, Réclamations et Evocations	89,00
Confirmation Réserves, Réclamations et Evocations (5 dernières journées)	180,00
Frais de procédure d'Appel auprès Bureau	157,00
Frais de procédure d'Appel auprès de la Commission d'Appel (Affaire Disciplinaire)	157,00
Caution nouveau club ou reprise d'activité	360,00
Homologation des Terrains	39,00
Contrôle éclairage (nocturne)	39,00
Relance situation de trésorerie club :	22,00
Solde de trésorerie non réglé dans les délais	10% du solde dû
Formation candidat arbitre de club	20,00
AMENDES	2025/2026
* Absence Assemblée Générale :	
⇒ Non présent	88,00
⇒ Représenté avec pouvoir par un autre club	44,00
⇒ AG club même jour AG District	105,00

Feuille de match hors délai (transmission tardive de la FMI - article 11 des R.G. Ligue et Districts)	21,00
+ Par jour de retard	15,00
Non respect du statut de l'arbitrage D1 => par arbitre et par an	120,00
Non respect du statut de l'arbitrage Divisions inférieures => par arbitre et par an	60,00
Club recevant ne prévenant pas dans les 48 heures qu'un match n'a pas lieu	52,00
Engagement non parvenu dans les délais	54,00
+ Par jour de retard	15,00
Abandon de terrain	100,00
Evocation : Joueur, Dirigeant suspendu participant à une rencontre	200,00
Autorisation tournoi ou match amical	GRATUIT
Tournoi ou match amical non déclaré	105,00
Feuille de Match non conforme (par anomalie)	47,00
Joueur sélectionné absent sans motif	58,00
Joueur, Dirigeant, Accompagnateur et/ou Educateur non licencié ou non qualifié (figurant sur la Feuille de Match)	63,00
Fraude sur identité	525,00
Non retour de document réclamé par le District sous huit jours	189,00
Non envoi de rapport demandé par une Commission Officielle sous huit jours	63,00
Joueur pratiquant en catégorie non autorisée	52,00
Retrait équipe avant Championnat :	
=> Seniors (si modification calendrier)	76,00
=> Jeunes	35,00
=> Jeunes (si modification calendrier)	69,00
Match Seniors M ou F disputé le jour des finales Coupe du Cher - E. Leclerc et Marc Guéritat	105,00
Absence non excusée par écrit à une Convocation Officielle devant une Commission	63,00
Absence d'une équipe engagée en Compétitions Jeunes U7 à U9 (Coupe, Challenge, Plateau)	21,00
Club recevant ne mettant pas à la disposition de l'adversaire un jeu de maillots numérotés, si couleurs non distinctes (Cf. Article 10 Alinéa 1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts)	105,00
Club déclaré fautif de l'échec de la FMI (2ème avertissement)	115,00
Educateur non déclaré	par rencontre 58,00
Educateur non formé à l'issue de la saison	399,00
DOSSIER DISCIPLINE	2025/2026
Ouverture Dossier Disciplinaire supporté par le club sanctionné (Article 2 à 5)	26,00
Ouverture Dossier Disciplinaire supporté par le club sanctionné (A partir de l'article 6)	39,00
Frais d'Instruction Disciplinaire supporté par le club reconnu responsable	63,00
Carton blanc	6,00
Avertissement	19,00
Exclusion :	
=> Second Carton Jaune	38,00
=> Carton Rouge direct	50,00
1er rappel à l'ordre	100,00
2ème rappel à l'ordre	200,00
3ème rappel à l'ordre	300,00
FORFAITS	2025/2026
Forfait Général :	
=> Seniors	147,00
=> Jeunes	73,00
Forfait Simple (Club prévenant dans les délais) avant le vendredi 12h pour rencontre week-end ou 48h avant match en semaine	
=> Seniors, Féminines, U19, U18	40,00
=> Championnat U11 à U17	30,00
Forfait Simple (Club prévenant hors délais) après le Vendredi 12h pour rencontre week-end	
=> Seniors, Féminines, U19, U18	80,00
=> Championnat U11 à U17	60,00
Forfait Simple sur place (club ne prévenant pas)	160,00
Forfait avant-dernière Journée Championnat (tarif x 2)	
Forfait dernière Journée Championnat (tarif x 3)	
Forfait finale de Coupe toutes catégories	105,00
Clubs ne prévenant pas :	
=> Prix du kilométrage de déplacement de l'équipe à imputer au club fautif	1,20

ARBITRES	2025/2026
Absence aux stages obligatoires (à la charge du club d'appartenance par stage)	50,00
Absence à une Convocation Officielle d'une Commission (à la charge du club d'appartenance)	100,00
Rapport hors délais (à la charge du club d'appartenance)	60,00
OBLIGATIONS DIRIGEANTS	2025/2026
Obligations licences Président, Secrétaire et Trésorier de club cf.art. 59.1 des RG de la FFF notifié sur footclub	25/mois
BAREME KILOMETRIQUE	2025/2026
Nombre de Kilomètres parcourus, selon barème.	0,446 x Km
INDEMNITES D'ARBITRAGE	2025/2026
Arbitre :	
=> Championnats Seniors - D1	37,00
=> Championnats Seniors D2 à D4 - Féminines à 11 - U19 et U18 - Coupes Seniors et Féminines à 11 - Coupes U18 et U19	35,00
=> Championnats jeunes jusqu'à U17 et Féminines à 8 - Coupes jeunes et Féminines à 8 - Futsal	28,00
=> Championnats jeunes U11 - U13	21,00
=> Sport adapté - Festifoot U11 - Festifoot U13 (la journée)	30,00
Championnats bi-départemental : tarifs selon convention D18 - D36	
Arbitre Assistant :	
=> Championnats Seniors - Féminines à 11 - U19 et U18 - Coupes Seniors et Féminines à 11 - Coupes U18 et U19	29,00
=> Championnats jeunes jusqu'à U17 et Féminines à 8 - Coupes jeunes et Féminines à 8	25,00
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT	
• Article 2 a) Forfait Championnat Senior En cas de forfait d'une équipe dans les Championnats Seniors, les frais de déplacement du club adverse seront remboursés sur la base de 1,20 € du kilomètre parcouru Aller, si le club en fait la demande, sous réserve qu'il se soit déplacé chez l'équipe adverse pour le match. b) Forfait Championnat des Jeunes Pour les Championnats U19 à U11, les frais de déplacement seront calculés sur la base de 1,20 € du kilomètre parcouru trajet simple, si le club en fait la demande, sous réserve qu'il se soit déplacé chez l'équipe adverse pour le match. c) Match remis ou à rejouer Dans tous les cas où une rencontre serait remise par suite de l'impraticabilité du terrain, décidée par l'arbitre, et alors que l'équipe visiteuse se serait déplacée, ainsi que pour toute rencontre donnée à rejouer par la Commission Coupes et Championnat, le club visité devra rembourser au club visiteur la moitié de ses frais de déplacement calculés sur la base de 1,20 € du kilomètre trajet aller et retour. Les dispositions financières prévues aux paragraphes c) devront être réglées entre les clubs dès la fin de ces rencontres. Au cas où le club visité ne voudrait pas satisfaire à cette obligation, le District se chargera de régler l'affaire en litige qui sera assortie d'une amende supplémentaire envers le club défaillant de 20,00 €.	
RÉCLAMATIONS	
• Article 3 Le montant du droit à toute réclamation est fixé chaque saison par le Comité de Direction. Le droit de confirmation est automatiquement débité du compte du club réclamant, et mis ensuite à la charge du club déclaré fautif, si celui-ci n'est pas le réclamant. Dans tous les autres cas (lettre non envoyée réglementairement, envoyée hors délai, réserves rejetées.....), ce droit reste acquis au District.	

⇒ **Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette proposition.**

13 – PLANNING MANIFESTATION

08/06/2025 : Trophées des Champions à Trouy
09/06/2025 : Finales des Coupes du CHER Consolante U15, M. BELLACHES (U15),
Consolante U18 – F. SINEAU à St Germain du Puy
13/06/2025 : AG Ligue à Orléans (STAPS)
13/06/2025 : Réunion des arbitres de Ligue (28)
14/06/2025 : Journée Nationale des Débutants à Avord
14/06/2025 : AG de la FFF à Clairefontaine

15/06/2025 : Journée Départementale Féminine : Finales des Challenges Féminins U11F à 5, U15F à 8, U13F à 8, Seniors (Challenge J.P SIMIER et M. ARVIS) à l'AS Portugais de Bourges

20/06/2025 : AG District à St Germain des Bois

27/06/2025 : Rassemblement Foot en Marchant à St Florent s/ Cher

14 – INTERVENTION DES AUTRES ÉLUS ET REPRÉSENTANTS DES COMMISSIONS

Intervention du représentant de la CDA (Salvador GARCIA)

Info :

Nous finissons la saison avec un effectif de 117 arbitres.

Nous ferons un test physique le Samedi 28 Juin au Stade de Varye pour tous les arbitres qui le souhaitent qui comptera pour la saison prochaine.

Le Comité Directeur valide les arbitres stagiaires au titre d'arbitre de District :

Arbitres stagiaires nommés Arbitres de District :

Bastien BOURREUX - Steeven COSTA - Abderahman HADDA - Guillaume JOUAN - Olivier MARY - Jérôme TARDY.

Jeunes Arbitres stagiaires nommés Jeunes Arbitres de District :

Vincent ALLEGAERT - Alexandre ANGIER - Antonin HARMAND - Elina PEREIRA - Rayan RABIH - Maxime SABOURIN - Naim SADDIK.

Nous avons désigné les arbitres pour les diverses finales. Nous notons de très bonnes prestations de leur part : Coupe du Cher Vétérans – Y. JACQUET, Coupe du Cher – E. LECLERC, Coupe du Cher U18 - Gérard PICHONNAT. Le Challenge Jacques DE SOUZA, la Coupe des Réserves - Robert FEIFENBLUM et Consolante - Marc GUERITAT se sont disputés sur le Stade de Charenton. Très belle organisation de ces 2 manifestations.

Les arbitres concourant au titre d'arbitre de Ligue ou JAL ont réussi les tests sur le terrain et seront nommés arbitre de Ligue, il s'agit :

Benoît BERTRAN en senior

Colyne CHARTON JAL Féminine

Benoît BENTCHAKAL, Axel COLINOT et Engée JACQUEMIN JAL.

Nous attendons le corrigé de l'examen théorique de nos 2 candidats. Nous espérons que les résultats de nos arbitres de Ligue seront positifs.

Notre réunion de fin de saison se déroulera Vendredi 06 Juin à 19H00 au club house du Bourges FC, en préambule l'AG de l'UNAF à 18H30. Le Vice-Président Délégué représentera le District.

Statuts de l'Arbitrage :

Nous devons faire une réunion avant le 30/06/2025 pour statuer si les arbitres ont fait le quota de rencontres, à savoir 16 matches pour les jeunes et 20 matches pour les seniors de plus de 22 ans.

Terrains :

La Commission Départementale de Contrôle des Terrains et Installations Sportives ont visité et contrôlé des terrains dont l'homologation arrivait à terme.

Il y aura au District une réunion d'information sur les diverses obligations des clubs accédant à la Départemental 1 et Départemental 2 et la Commission ira sur les terrains pour inspecter ces installations.

Autorisation par le Président du District au club de Massay pour jouer sur leur terrain en attendant les travaux prévus (construction de vestiaires et club house).

Communications des techniciens – Pôle DAP

Rassemblements de fin de saison

- Jour de Coupe U11 = Samedi 26 Avril 2025 – Stade de la Rottée à BOURGES
- La journée s'est très bien passée. Un courrier de remerciements a été envoyé à l'ES JUSTICES.
- Journée Nationale des Débutants = Samedi 14 Juin 2025 stade Georges Chedin à AVORD
 - Réunion de préparation avec le FC AVORD le 19 Mai
 - Nous devrions pouvoir bénéficier de l'aide du minimum de bénévoles (éducateurs/trices et/ou membres de commission + Yoann) dont une valorisation textile est prévue.

Foot en Marchant

- Rassemblement Départemental Foot en Marchant de fin de saison : vendredi 27 Juin 19h30 à SAINT FLORENT SUR CHER
 - Installation des terrains par Maxence et Antonin (ETR à ORLEANS pour l'ETD)
 - Communication externe à venir

Opération Foot à l'école

- Pour donner suite à la réception des productions et au jury Départemental, les élèves de l'école Marcel Plaisant à BOURGES ont été désignés lauréats départementaux de cette édition 2024/2025, sur un format statique.

Programme Educatif Fédéral

- Pour donner suite au jury Départemental PEF, les deux clubs lauréats pour cette saison 2024/2025 et qui participent au Jury Régional PEF du 27 Mai sont : l'US HENRICHEMONT MENETOU et le BOURGES FC
- Une proposition de valorisation Départementale, comme lors des saisons passées a été transmise.

Candidatures Label Jeunes FFF Crédit Agricole

- Le bilan des évaluateurs pour donner suite à leurs visites a été effectué et un Bureau du Comité Directeur du District s'est tenu le vendredi 16 Mai.

Communication Emmanuel CAINER – Pôle PPF

FICHES DE VOLONTARIAT U11 à U18 – SAISON 2025 / 2026

- Les Fiches de volontariat sont en ligne et ont été transmises aux clubs par mail dernière semaine de Mai.
- Fiches à retourner uniquement par mail pour le Lundi 23 Juin 2025 à SECRETARIAT@CHER.FFF.FR

INFORMATION / RAPPEL AUX CLUBS POUR LE TRACAGE DES TERRAINS DE FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT

- Voir Salvador GARCIA pour circulariser nos clubs afin de les en informer
 - Traçage à 2,50m à l'intérieur de terrain de tout obstacle...

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président de séance,



Johan MICHOUX

**Le Secrétaire
Général Adjoint,**



Pascal LORGEUX